FRC.1 5325

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 15431

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR BRIVAL (de la Corrèze),

Après la lecture de l'adresse des administrateurs de ce département, sur le départ des conscrits.

Séance du 16 pluviose an 7.

Vous venez de l'entendre, citoyens législateurs, cette lettre qui vous annonce que les réquisitionnaires et conscrits du département de la Corrèze n'ont pas été sourds à l'appel de la patrie; ils ont entendu la voix de leurs frères d'armes qui ont péri dans les champs

THE NEWBERRY LIBRARY

de l'honneur (1), ou qui combattent encore pour la liberté. Les premiers leur crioient du fond de leur tombeau : Nous sommes morts pour la plus belle des causes, celle du genre humain ; achevez notre ouvrage, et nous sommes vengés ; les seconds s'écrioient : Accourez parmi nous, placez-vous dans nos rangs, vous apprendrez à combattre et à vaincre. Déja ce département, des moins populeux de la République, qui, à l'aurore de la révolution, vouloit courir en masse aux frontières ; ce département qui sortit alors tout armé, comme les dents du dragon tué par Cadmus ; qui a fourni nombre de bataillons honorablement connus sous le nom de *Correziens*, vient encore de voir partir quinze cents guerriers ; je dis guerriers, car ils le sont en naissant.

Remarquez, citoyens collègues, que les pères et mères conduisoient eux-mêmes ces enfans chéris au lieu du départ ; que comme de nouveaux Romains ils leur tenoient ce langage : Nous aimons mieux apprendre votre mort que votre fuite ; de tels discours, vous le savez, ne pouvoient que germer dans des cœurs aussi braves. Pour adieu, ils ont juré de vaincre ; ils seront fidèles à leur serment : déja ils ont parcouru plusieurs départemens ; ils arriveront comme l'éclair ; ils frapperont comme la foudre ; leur marche est le refrein chéri.

Je demande la mention honorable au procès-verbal du départ des conscrits et réquisitionnaires de la Corrèze, de la sagesse, de la fermeté et du courage des administrateurs et commissaire de ce département.

---

(1) Mânes illustres, recevez ici les hommages de la reconnoissance ; vos bienfaits sont écrits dans tous les cœurs ; vos noms sont gravés sur les colonnes républicaines et au panthéon de l'histoire.

LES MEMBRES

COMPOSANT

L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA CORRÈZE

AU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

LÉGISLATEURS,

Déjà les peuples de l'Europe goûtoient les prémices de la paix que la grande nation avoit accordée à leurs gouvernemens. Les républicains eux-mêmes avoient cru pouvoir rentrer dans leurs familles, sur la foi des sermens solemnels des ennemis vaincus auxquels ils avoient pardonné.

Tout à coup la perfidie, s'étayant de notre sécurité, menaça la liberté et la République d'une nouvelle lutte, et vous rendîtes les lois des 23 fructidor et 3 vendémiaire.

Leur exécution devoit être rapide et simultanée: nous le sentîmes, et tous nos efforts se dirigèrent vers ce but. Quelques obstacles s'opposèrent d'abord au vœu de la loi et au nôtre; mais ils ont disparu, ces obstacles, et les administrateurs de la Corrèze doivent assurer le Corps législatif que déja quinze cents réquisitionnaires ou conscrits sont partis pour leurs destinations respectives; que les autres vont les suivre, et que, dans quatre décades, la loi sera pleinement exécutée dans ce département.

Nourris sur un territoire agreste et infertile, un peu difficiles à réunir, parce qu'ils sont disséminés sur une très-grande étendue de terrein, assurez-vous, législateurs, que nos jeunes citoyens porteront à leur poste et le courage et l'amour de la liberté, qui n'ont cessé d'y distinguer les bataillons qui les ont précédés.

Salut et respect.

Signé, Chouffour, Vachot, M. L. Combet, Vergne, *administrateurs ;* Gautier, *commissaire ;* F. Bardon, *secrétaire en chef.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE
Pluviose, an 7.